

Le guide du visiteur du programme d'évaluation médico-légale

Renseignements généraux

Un contact positif avec la famille et les amis est important pour le rétablissement des patients; il réduit l'anxiété et la solitude. Une visite avec la famille et les amis encourage les patients à maintenir les liens familiaux et communautaires. Elle améliore les chances de succès des patients tout au long de leur hospitalisation. Le centre de soins de santé mentale Waypoint reconnaît l'importance des visiteurs et encourage les familles à visiter aussi souvent que les circonstances le permettent.

Néanmoins, la visite d'un patient dans un hôpital sécurisé peut être intimidante et déroutante, surtout la première fois. Ces lignes directrices vous aideront à naviguer le processus afin de vous mettre au courant des procédures et de fournir des conseils et des renseignements sur ce que vous devez faire lorsque vous passez nous rendre visite.



Planification d'une visite

Un patient nouvellement admis pourrait avoir besoin de quatre semaines ou plus pour atteindre un niveau de sécurité qui lui permette l'accès à l'extérieur de l'unité. Par conséquent, les visites pendant cette période se font à l'intérieur de l'unité. Dans cette optique, vous êtes invité à communiquer avec le travailleur social du programme avant la visite, afin de prendre les dispositions nécessaires.

Les visites à l'intérieur de l'unité doivent être organisées à l'avance et sont sujettes à la disponibilité de temps et d'espace; l'accès des visiteurs se fait selon le principe du premier arrivé, premier servi. Il peut y avoir des occasions où, en raison des besoins opérationnels, une visite ne peut avoir lieu. Le travailleur social sera en mesure de vous fournir ces renseignements. Si un travailleur social n'est pas disponible, vous pouvez également prendre des dispositions auprès du directeur clinique, du personnel infirmier gestionnaire de quart ou du personnel infirmier responsable.



Entrée dans la division médico-légale provinciale de Waypoint

Lors de la visite d'un patient dans la division médico-légale provinciale, il est préférable de laisser tous les objets personnels dans votre véhicule (sac à main, portefeuille, produits du tabac, téléphone cellulaire, téléavertisseur, appareil photo et tout autre appareil électronique). En cas d'oubli, nous avons des casiers verrouillés dans lesquels vous pouvez les ranger.

Une fois à l'intérieur de la zone sécurisée, vous serez invité à remplir le formulaire d'approbation de visiteur (lors de la première visite) et de présenter une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement qui inclut votre adresse actuelle. Vous devrez alors passer par un détecteur de métaux situé dans le bureau de sécurité médico-légale et il se peut que vous ayez à vous soumettre à un balayage corporel au moyen d'un lecteur portable. Un badge de visiteur temporaire et un dispositif d'alarme personnel vous seront remis; nous vous invitons à les porter tout au long de votre visite. Vous serez escorté soit vers l'unité ou vers le centre des visiteurs, selon le niveau de sécurité du patient à qui vous rendez visite.

Veillez noter qu'il y a des caméras situées installées dans l'ensemble du site pour garantir la sécurité des patients, du personnel et des visiteurs.

La visite au programme d'évaluation médico-légale

Les patients qui n'ont pas accès à des privilèges à l'extérieur de leur unité bénéficient des visites dans l'unité même. Alors que nous sommes conscients que vous avez pu faire un long trajet, ces visites sont limitées à une heure de temps vu que chaque visite exige que l'unité soit fermée. Un maximum de quatre visiteurs est autorisé par patient et chacun doit être âgé de 14 ans ou plus.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir que votre visite organisée à l'avance ait lieu. Veuillez cependant noter qu'il y a toujours une possibilité qu'elle soit interrompue ou annulée à court préavis selon les besoins opérationnels ou en raison de la maladie du patient.

La visite au centre des visiteurs

Si votre ami ou membre de la famille est en mesure de recevoir une visite à l'extérieur de l'unité, la visite aura lieu dans le centre des visiteurs. Ce centre consiste en un grand espace ouvert où se trouvent de nombreuses tables et chaises pour votre confort. Il est ouvert quotidiennement de 10 h à 20 h 50 selon les besoins opérationnels de l'hôpital. Un maximum de quatre visiteurs est autorisé, sauf si vous prenez des dispositions spéciales à l'avance. Les visiteurs de moins de 18 ans peuvent visiter, à condition d'être accompagnés par un adulte.



Il y a, dans le centre des visiteurs, une cantine ouverte pour des heures limitées pendant la semaine et les fins de semaine. Vous aurez besoin d'argent en espèces pour y faire un achat. Il n'y a aucun guichet bancaire dans la section sécurisée de l'hôpital.

Politiques générales

- Waypoint respecte tous les ordres de non-communication mis en œuvre par les tribunaux.
- En raison de l'espace limité et de questions de sécurité, il est préférable que vous parliez au travailleur social à l'avance pour savoir ce que vous pouvez apporter avec vous. Cette personne peut vous fournir une liste d'articles prohibés, interdits et de contrebande.
- Vous voudriez peut-être apporter de l'argent à votre ami / membre de la famille pour qu'il puisse faire des achats à la cantine. Veuillez laisser tous les fonds monétaires avec le personnel au bureau de sécurité médico-légale. Le personnel vous remettra un reçu et les fonds seront déposés dans le compte du patient.
- Afin de prévenir toute infection, veuillez ne faire aucune visite si vous présentez des signes d'une maladie transmissible, y compris la toux, la fièvre, l'écoulement nasal ou les maux de gorge.
- Pendant votre visite, vous pourriez entendre des codes d'urgence. Le cas échéant, il est important que vous suiviez les directives du personnel.



Coordonnées

Vous pouvez téléphoner l'hôpital au 705-549-3181. N'hésitez pas à utiliser numéro sans frais au 1-877-341-4729.

Le Programme d'évaluation médico-légale (PAF) est composé de deux unités, le PAF A et le PAF B. Pour parler au travailleur social, veuillez communiquer avec l'hôpital et demander pour le programme que vous désirez. N'hésitez pas à vous poser des questions.